

## **Eléments de la déclaration de SEM le Président du Faso**

### **I. INCIDENCE SOCIO-ECONOMIQUE DU COVID-19**

L'incidence socio-économique du coronavirus sur l'économie burkinabè sera très négative et risque de compromettre l'équilibre macroéconomique à court et moyen termes ainsi que les ambitions du Gouvernement en matière de financement optimal de développement économique et social.

La prise en charge de la pandémie et les mesures de mitigation vont impacter les allocations budgétaires avec des effets d'éviction au détriment des secteurs porteurs de croissance **déjà sérieusement handicapés par les défis sécuritaires et humanitaires auxquels mon pays fait face.**

Au Burkina Faso, l'impact du COVID 19 sur l'activité économique se traduirait par une contreperformance de la **croissance économique** qui ressortirait à **2,0% contre 6,3%** en scénario tendanciel, soit une baisse de 4,3 points de pourcentage.

Au niveau des finances publiques, **les recettes totales** devraient baisser de **505 millions de dollars US soit environ 306,0 milliards de FCFA** de perte pour le budget de l'Etat gestion 2020.

De ce fait, **le déficit global base engagement** se situerait à 734,2 millions de dollars US soit environ 444,3 milliards de FCFA et représenterait 5,0% du PIB, soit une dégradation du déficit de 169,0 milliards de FCFA.

En tenant compte des hypothèses des effets du COVID-19, **le besoin d'endettement pourraient s'accroître pour atteindre 1 154,4 milliards de FCFA en 2020 contre 719 milliards FCFA initialement.**

Si des mesures fortes ne sont pas prises et immédiatement mises en œuvre, les conséquences peuvent être dramatiques en terme de perte de vies humaines et d'aggravation de la pauvreté.

Au niveau du Burkina Faso, trois grandes décisions ont été prises pour endiguer la propagation du COVID-19 et permettre une rapide relance économique du pays.

**La première grande décision** est l'adoption d'un plan de riposte sanitaire d'un coût de 230 millions de dollars US **soit 177, 9 milliards FCFA**. Ce plan vise la prévention et le contrôle des infections, la surveillance, le diagnostic, la prise en charge des cas de COVID-19 ainsi que la protection, la sécurité et la formation du personnel.

**La deuxième grande décision** est un ensemble de mesures sociales de soutien alimentaire et financier aux populations et en particulier aux ménages très pauvres et vulnérables ainsi que les personnes déplacées internes du fait de la crise sécuritaire d'un montant de 125 millions de dollars US **soit 76,08 milliards de FCFA**.

**La troisième grande décision** est l'appui aux acteurs économiques du Burkina Faso. Composé de mesures fiscales de soutien aux entreprises durement impactées, et de mesures d'appui à l'économie, cette décision vise à atténuer les effets néfastes économiques du COVID-19 sur les entreprises et les autres acteurs économiques. Ainsi, la mise en place d'un **fonds de relance économique des entreprises en difficultés** d'un montant de 165 millions de dollars **soit 100 milliards FCFA** sera un élément catalytique de relance des activités de production. Au regard de la structuration des acteurs économiques et le rôle majeur que jouent les femmes, il sera instauré **un fonds de solidarité de près de 10 millions de dollars** au profit des acteurs du secteur informel, en particulier pour les femmes, pour la relance des activités de commerce des légumes et fruits.

## **II. LA SITUATION DE LA MALADIE À CORONAVIRUS 2019 (COVID-19)**

Le Burkina Faso a enregistré ses premiers cas de COVID-19 le 9 mars 2020. C'étaient des cas importés mais de nos jours l'infection se propage à partir de personnes qui n'ont aucune notion de voyages récents à l'extérieur. Dès les premiers instants, le Centre des opérations de réponse aux urgences sanitaires (CORUS) a été activé.

A la date du 21 avril 2020, le Burkina Faso totalise 609 cas cumulés d'infection à COVID-19 dont 389 guéris et 39 décès.

L'audit des décès en cours a montré que la majorité des patients décédés présentaient des facteurs défavorisants tels que l'âge avancé, la comorbidité avec d'autres pathologies (insuffisance rénale, diabète, hypertension artérielle, VIH...) ainsi que les admissions tardives (décès à l'arrivée ou moins de 2 heures après l'arrivée).

### **➤ Au titre de la prévention et contrôle des infections (PCI)**

Il s'est agi principalement de l'élaboration et de la diffusion des directives en matière de prévention et de contrôle de l'infection à la COVID-19. Dans ce cadre, on a procédé à la désinfection de 693 domiciles et 145 institutions.

Par ailleurs, ce plan met l'accent sur la communication communautaire, l'information au quotidien sur la situation épidémiologique et les actions de réponse à travers les différents canaux de masses médias.

### **➤ Au titre de la surveillance de la COVID-19**

Les principales actions menées sont l'élaboration et la diffusion des directives ainsi que la mise en place de 121 équipes d'interventions rapides (EIR).

### **➤ Au titre des laboratoires de diagnostic de COVID-19**

On note l'augmentation du nombre de laboratoires qui passe d'un (01) à quatre (04) et l'évaluation en cours des tests de diagnostic rapide (TDR).

### **➤ Au titre de la prise en charge des cas**

Les actions suivantes ont été réalisées :

- ✓ l'identification et l'aménagement de sites de prise en charge des cas positifs de COVID-19 avec la réquisition d'un Centre hospitalier universitaire d'une capacité d'accueil de 600 lits ;
- ✓ l'élaboration et la diffusion des protocoles standardisés de prise en charge médicale des cas de la COVID-19.

### **➤ Au titre de la protection, de la sécurité et de la formation du personnel**

Des ressources humaines motivées sont mobilisées pour la mise en œuvre de la riposte. Une dotation continue est nécessaire pour consolider le stock déjà mis à la disposition des personnels afin d'assurer leur protection. Le plan prévoit le renforcement des capacités de ces ressources humaines pour les efficaces.

Le Burkina Faso a bénéficié de l'accompagnement de partenaires pour la mise en œuvre du plan. Dans ce cadre, l'Organisation ouest africaine de la santé (OOAS) a apporté un appui de 7 250 kits de diagnostic, 400 équipements de protection individuelle (EPI), 80 000 comprimés de chloroquine, 24 000 comprimés d'azythromicine, 2 500 milieux de transport (VTM) et de 30 000 000 FCFA.

**Malgré ces efforts, des difficultés subsistent telles que la faible mobilisation des ressources financières, la faible capacité des services de réanimation et l'insuffisance des équipements de protection individuelle, des kits de prélèvement et des réactifs de diagnostic de confirmation en raison des tensions au niveau international.**

La poursuite de la mobilisation des ressources s'avère indispensable pour non seulement maintenir les actions en cours mais aussi mener les essais cliniques et accroître l'accès au dépistage à tous les cas contacts voire à toute la population, de même que l'instauration du port obligatoire des masques de protection jusqu'à la fin de l'épidémie.